Image not found or type unknown

Passage devant le JAF il a donné de nouvelles conclusions

Par **lamatinale**, le **02/07/2014** à **04:48**

Bonjour,

Devant le JAF mon ex lui a donné ses "conclusions plus construite" que lors de sa saisine

Je n'ai pas eu ce document par contradictoire

est ce que le JAF en tiendra compte ? au départ le JAF lui a dit non et puis a dit bon si vous voulez

est ce que si j'écris au JAF pour lui rappeler que je n'ai pas ce document, ce sera recevable ?

Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés